



**APPROUVE ET VOTE** le Compte Administratif de l'année 2012 qui présente un excédent de fonctionnement de 1 437 951,40 € et un déficit d'investissement de 1 150 909,54 €.

**APPROUVE ET VOTE** le Compte de Gestion de l'année 2012 produit par la trésorerie de Renwez conforme au Compte Administratif 2012.

### **III. Affectation des Résultats pour 2013: Budget Assainissement**

Compte tenu des excédents et déficits constatés au Compte Administratif 2012,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** les affectations suivantes au Budget Primitif 2013 compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 253 266,76 € et le déficit d'investissement de 174 190,37 € :

Fonctionnement Recettes	Article 002	79 076,39 €
(253 266,76 - 174 190,37)		
Investissement Recettes	Article 1068	174 190,37 €
Investissement Dépenses	Article 001	174 190,37 €

### **IV. Affectation des Résultats pour 2013 : Budget Commune**

Compte tenu des excédents et déficits constatés au Compte Administratif 2012,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** les affectations suivantes au Budget Primitif 2013 compte tenu de l'excédent de fonctionnement de 1 437 951,40 € et du déficit d'investissement de 1 150 909,54 €

Fonctionnement Recettes	Article 002	287 041,86 €
(1 437 951,40 – 1 050 909,54)		
Investissement Recettes	Article 1068	1 050 909,54 €
Investissement Dépenses	Article 001	1 050 909,54 €

### **V. Division et échange de propriétés Lieudit Le Champ Colas C78-79-80**

Le Conseil Municipal a délibéré le 5 décembre 2012 concernant un échange de terrain (délibération n°2012.55)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, complète la délibération en ce sens :

**DECIDE** que cet échange sera réalisé SANS SOULTE et que la totalité des frais liés à l'échange dans le cadre de l'acte notarié qui doit être signé avec Me Maquenne sera à la charge exclusive de la commune de Les Mazures (valeur de l'échange évalué à 1 000€).

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal :*

- Prochaines réunions de travail les 3 et 8 avril : préparation budgétaire
- Prochain Conseil Municipal le 10 avril 2013
- Après une réunion avec les services de l'état pour la nouvelle organisation scolaire 2013-2014, contacts avec la directrice de l'école et le directeur du Centre Socio Culturel, la Commune de Les Mazures envisagerait d'appliquer la nouvelle organisation à compter de septembre 2013. Un conseil d'école étant prévu le 20 mars prochain des précisions seront apportées par la suite.
- Mr Dominguez, administré de notre commune a fait part à Madame le Maire d'une demande d'indemnisation suite à son accident rue du Bochet Bas avec son véhicule dont il a été victime compte tenu « d'une faute de déneigement » par la commune : les élus refusent cette indemnisation et rappellent que le déneigement n'est en aucun cas une obligation pour les communes.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE**